

CONDITIONS GENERALES DU « PACK LIBERTE PROTECT - OPTION VOL »

Pour tous les termes commençant par une majuscule, se référer à l'article 2 Définitions.

Les présentes conditions générales s'appliquent aux Produits Garantis pouvant bénéficier :

- d'un service Evolutivité permettant le changement du Produit Garanti à partir du 12^{ème} loyer échu et avant le terme du contrat ;
- d'une garantie Panne ;
- d'une garantie casse et oxydation ;
- ainsi que d'une couverture vol ;

cet ensemble de services étant ci-après dénommé « Pack Liberté Protect - option vol ».

Elles sont applicables à tout Client ayant souscrit simultanément une Offre UZ'it LLD en France et un Pack Liberté Protect - option vol, par le biais du site www.uzit-direct.com ou directement dans les Magasins proposant l'Offre UZ'it LLD.

Le Pack Liberté Protect - option vol est souscrit par le Client auprès d'Evollis, SAS au capital de 975 926 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 530 612 571, dont le siège social est au 22-26 Quai de Bacalan - 33300 Bordeaux (ci-après dénommée « Evollis » ou « UZ'it »).

1 / BENEFICE DE LA GARANTIE

Le Pack Liberté Protect - option vol est accessible à tous les Clients ayant souscrit une Offre UZ'it LLD et par ce biais, ayant pris possession d'un Produit en location longue durée auprès d'Evollis. Le Pack Liberté Protect - option vol est souscrit à distance par le biais du site www.uzit-direct.com ou directement dans les Magasins proposant l'Offre UZ'it LLD.

La souscription est effective lors de la conclusion définitive du contrat de location longue durée.

Préalablement à la souscription, le Client prend connaissance :

- du présent document ;
 - du document d'information (appelé « IPID ») ;
 - de la Notice d'information valant Dispositions générales n° EQ/GPU/0791 du Contrat d'assurance collectif à adhésion facultative n° AQ001134 ;
- et ce, directement sur le site www.uzit-direct.com ou en Magasin agréé et en accepte les termes et conditions.

2 / DEFINITIONS

- « **Accident / Accidentel** » Désigne toute action, réaction ou résistance d'un élément extérieur au Client, résultant d'un événement soudain, imprévu, extérieur au Client, ou involontaire. Est considéré comme accidentel ce qui résulte d'un tel événement.
- « **Client** » Désigne la personne physique majeure, ayant pris en location le Produit Garanti, ayant souscrit un Pack Liberté Protect – option vol et dont les nom et prénom figurent sur les documents relatifs à l'Offre UZ'it LLD et sur les conditions particulières du Pack Liberté Protect – option vol.
- « **Evolutivité** » Désigne le service associé à la location d'un Produit et permettant au Client de souscrire un nouveau contrat de location pour un nouveau produit éligible à l'Offre UZ'it LLD, sur le site www.uzit-direct.com ou en Magasin agréé.
- « **Hotline Diagnostic Technique** » Assistance téléphonique fournie par le Service Client UZ'it, joignable au 05 56 00 77 88 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 9 heures à 18h30 (hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires) permettant de valider que le Produit Garanti est bien éligible à la Garantie Panne, de diagnostiquer la Panne, et le cas échéant, de procéder à un dépannage à distance.
- « **Garantie casse et oxydation** » Désigne la garantie conventionnelle incluse dans l'offre UZ'it LLD et couvrant le risque de casse et d'oxydation du Produit, dans les conditions fixées à l'article 4 du Pack Liberté Protect – option vol.
- « **Garantie Panne** » Désigne la garantie conventionnelle permettant au Client de bénéficier d'un service de dépannage et/ou de remplacement du Produit Garanti pendant toute la durée de son contrat de location longue durée, dans les conditions fixées à l'article 3.2 du Pack Liberté Protect – option vol.
- « **Magasin agréé** » Désigne un point de vente commercialisant l'Offre UZ'it LLD.

« Offre UZ'it LLD »	Désigne l'offre de location longue durée d'un Produit incluant le contrat de location longue durée et le présent Pack Liberté Protect - option vol.
« Pack Liberté - Protect – option vol »	Désigne l'ensemble de services proposés au Client, directement ou indirectement, par la société Evollis lors de la mise en place du contrat de location longue durée, à savoir le service Evolutivité, la Garantie Panne, la garantie contre la casse et l'oxydation et la couverture contre le vol. Le Pack Liberté Protect – option vol est inclus dans le loyer mensuel indiqué au contrat de location longue durée.
« Panne »	Désigne un dysfonctionnement électrique, électronique, électromécanique ou mécanique d'un ou plusieurs composants du Produit Garanti, ayant pour origine une cause aléatoire interne au Produit sous réserve des exclusions de garantie.
« Produit » ou « Produit Garanti »	Désigne le Produit loué, auprès d'Evollis, faisant l'objet d'un contrat de location longue durée assorti d'un Pack Liberté Protect – option vol.
« Produit de remplacement »	Désigne le Produit de modèle identique au Produit ou, si ce Produit n'est plus, commercialisé ou disponible, un produit équivalent « iso-fonctionnel », c'est-à-dire possédant au minimum, les mêmes caractéristiques techniques principales (à l'exception des caractéristiques de poids, de taille, de marque, de coloris ou de design). La valeur du Produit de remplacement ne pourra dépasser la valeur d'achat initiale toutes taxes comprises du Produit.

3 / GARANTIE CONVENTIONNELLE PANNE

- *Descriptif de la Garantie Panne*

Il est préalablement précisé que les produits faisant l'objet d'un usage commercial, professionnel ou collectif ne sont pas couverts par la Garantie Panne.

La Garantie Panne est une garantie conventionnelle permettant au Client de bénéficier d'un service de dépannage et/ou de remplacement du Produit Garanti au cours du contrat de location longue durée dans les conditions détaillées ci-après.

Pour bénéficier de la Garantie Panne, le Client devra impérativement maintenir le Produit Garanti en état d'usage conformément à son contrat de location longue durée et se conformer aux impératifs techniques fixés par le constructeur.

Les prestations prévues dans le cadre de la Garantie Panne seront réalisées par des partenaires, sous-traitants d'Evollis agréés par cette dernière. Le Client reconnaît en avoir été informé et accepte expressément la sous-traitance des prestations.

- *Conditions de la Garantie Panne*

En cas de Panne du Produit Garanti pendant la période de validité du contrat, la Garantie Panne couvre le Produit Garanti dans les conditions définies ci-après :

- Pour les produits dits transportables de moins de 30kg :

- Le Client contacte le service client Evollis par téléphone au 05.56.00.77.88 afin de déclarer sa panne ;
- Evollis envoie un email au Client afin de lui confirmer la prise en compte de sa demande. Cet email est adressé à l'adresse email communiquée par le Client au moment de la souscription ;
- Un pré-diagnostic de la panne est réalisé à distance, par téléphone, par notre partenaire agréé ;
- En cas de Panne avérée, un bon de retour prépayé est adressé au Client par email dans les 24 heures à compter du pré-diagnostic. Ce bon de retour prépayé permet au Client de retourner l'appareil en Panne auprès de notre partenaire agréé ;
 - > Si le Produit Garanti est réparable : le Produit Garanti réparé est livré au domicile du Client ;
 - > Si le Produit Garanti est irréparable ou si le coût de réparation est supérieur à la valeur du Produit Garanti à la date de la Panne : un Produit de Remplacement est livré au Client.

- Pour les produits dits non transportables de plus de 30kg :

- Le Client contacte le service client Evollis par téléphone au 05.56.00.77.88 afin de déclarer sa panne ;
- Evollis envoie un email au Client afin de lui confirmer la prise en compte de sa demande. Cet email est adressé à l'adresse email communiquée par le Client au moment de la souscription ;
- Un technicien agréé par Evollis prend rendez-vous avec le Client dans un délai de 72 heures ouvrées à compter du pré-diagnostic pour réaliser un diagnostic complet de la panne ;
- En cas de Panne avérée, un technicien agréé par Evollis organise si nécessaire la réparation du Produit Garanti et assure la prise en charge des frais de réparation (pièces, main d'œuvre et déplacement) du Produit Garanti :

- > Si Le Produit Garanti est réparable il est réparé au domicile du Client dans un délai maximum de 14 jours calendaires suivant la date du diagnostic complet ;
- > Si le Produit Garanti est irréparable ou n'est pas réparable dans le délai de 14 jours calendaires suivant le diagnostic complet, Evollis proposera au Client un Produit de remplacement dans les plus brefs délais suivant le constat du technicien.

- *Que faire en cas de Panne ?*

En cas de Panne, le Client doit se munir des documents relatifs à la souscription de son Offre UZ'it LLD et du numéro de série du Produit Garanti et déclarer la Panne au Service Client UZ'it par téléphone au :

05 56 00 77 88*
du lundi au samedi de 9 heures à 18h30 hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires)
**Prix d'un appel local depuis un poste fixe.*

Dans le cadre de la Garantie Panne, le Client devra s'abstenir de procéder lui-même à toutes réparations et/ou de mandater pour réparation prestataire non agréé par Evollis, de telles interventions étant susceptibles de rendre la Garantie Panne caduque.

- *Exclusions*

Les exclusions empêchant le bénéfice de la Garantie Panne sont les suivantes :

○ **Sont exclus les matériels :**

- Qui ne sont pas expressément proposés aux consommateurs,
- Dont le numéro (et/ou les références) a été enlevé, modifié ou est illisible,
- Pour lesquels les documents client relatifs à l'offre UZ'it LLD ne peuvent être présentée lors de l'intervention, ou encore lorsque ces documents sont raturés et/ou illisibles,
- Accessoires ou périphériques tels que : câbles, casques, les télécommandes,
- Consommables et pièces d'usure définis comme tels dans le livret d'entretien du constructeur, tels que : ampoules, cartouche d'encre, toner, produits de nettoyage...

○ **Sont exclus les Produits Garantis pour lesquels le Client a :**

- Engagé des frais ou des actions sans l'accord préalable expresse de la Hotline Diagnostic Technique, de réglages accessibles à l'utilisateur sans démontage du Produit Garanti, ainsi que les vérifications, nettoyages, réglages et essais non-consécutifs à un événement garanti, liés à toute modification ou action de rappel à l'initiative et relevant du constructeur.

○ **Sont exclus les dysfonctionnements :**

- Résultant du non-respect des prescriptions et préconisations du constructeur (en termes d'installation, de branchement, de manipulation, d'utilisation, d'entretien...) définies dans la notice d'utilisation remise par le loueur lors de la souscription,
- Résultant d'une utilisation abusive et/ou non conforme aux directives du constructeur, ou de l'utilisation de périphériques, d'accessoires ou de consommables inadaptés,
- Résultant d'une utilisation à caractère commercial, professionnel ou collectif, résultant d'une réparation de fortune ou provisoire et des éventuelles aggravations du dommage initial pouvant en résulter,
- Résultant d'une faute accidentelle, dolosive ou intentionnelle, ayant pour origine tout événement extérieur au Produit Garanti (foudre, choc, chute, gel, incendie, explosion, inondations, fluctuation du courant, humidité, chaleur excessive...), ayant pour origine la corrosion, l'usure et/ou la détérioration graduelle du Produit Garanti et de ses composants, d'ordre esthétique n'entrant pas dans le bon fonctionnement du Produit Garanti, sauf si lesdits dommages sont la conséquence d'un événement couvert par la garantie, résultant des modifications apportées par le client.

○ **Sont exclus tous les dommages et conséquences induites par la Panne et externes au Produit Garanti dont notamment :**

- Les pertes ou dommages au contenu (périssable ou non) du Produit Garanti qui aurait été endommagé,
- Tout préjudice lié à la perte de jouissance du Produit Garanti.

4/ GARANTIE CONVENTIONNELLE CASSE ET OXYDATION ACCIDENTELLES :

Assureur : L'EQUITE, entreprise régie par le code des assurances - SA au capital de 26.469.320€ - Siège social : 2 rue Pillet Will, 75009 Paris RCS Paris B 572 084 697 - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Le Client bénéficie de la Garantie casse et oxydation dont les termes et conditions sont définis au présent article.

- **Qu'est ce qui est couvert par la Garantie casse et oxydation ?**

✓ **Garantie casse :** le Client bénéficie d'une réparation ou d'un remplacement du Produit Garanti en cas de destruction, détérioration, totale ou partielle, nuisant au bon fonctionnement du Produit Garanti et résultant d'un Accident. Le dommage doit être la conséquence d'une action, réaction ou résistance d'un élément extérieur au Client ; et résulter d'un évènement soudain, imprévu, extérieur au Client et involontaire. Si le Produit Garanti est réparable, le Client bénéficie de la réparation du Produit Garanti (pièces et main d'œuvre). Si le Produit Garanti n'est pas réparable ou que les frais de réparation sont supérieurs à la valeur initiale du Produit Garanti, déduction faite de la Part restant à sa charge (voir définition ci-après), le Client bénéficiera d'un Produit de remplacement.

✓ **Garantie oxydation :** le Client bénéficie d'une réparation ou d'un remplacement du Produit Garanti en cas de détérioration ou corrosion par effet chimique, nuisant au bon fonctionnement du Produit Garanti et résultant d'un Accident. Le dommage doit être la conséquence d'une action, réaction ou résistance d'un élément extérieur au Client ; et résulter d'un évènement soudain, imprévu, extérieur au Client et involontaire. Si le Produit Garanti est réparable, le Client bénéficie de la réparation du Produit Garanti (pièces et main d'œuvre). Si le Produit Garanti n'est pas réparable ou que les frais de réparation sont supérieurs à la valeur d'achat du Produit Garanti, déduction faite de la Part restant à sa charge (voir définition ci-après), le Client bénéficiera d'un Produit de remplacement.

- **Part restant à la charge du Client**

La part restant à la charge du Client en cas de mise en jeu de la Garantie casse et oxydation est fixée ci-dessous :

Casse	Part restant à charge du Client
- Si la Casse est totale	20% du prix du Produit TTC figurant au contrat de location longue durée
- Si la Casse est partielle	10% du prix du Produit TTC figurant au contrat de location longue durée
Oxydation	
- Si l'oxydation est totale	20% du prix du Produit TTC figurant au contrat de location longue durée
- Si l'oxydation est partielle	10% du prix du Produit TTC figurant au contrat de location longue durée

La part à la charge du Client sera prélevée sur son compte bancaire ou par tout moyen de paiement à sa convenance.

Plafonds

L'application de la Garantie casse et oxydation est limitée à 1 casse accidentelle ou oxydation accidentelle par année de location, que la casse accidentelle ou oxydation accidentelle soit totale ou partielle, déduction faite de la part restant à charge du Client.

- **Qu'est ce qui n'est pas couvert par la Garantie casse et oxydation ?**

Les exclusions empêchant le bénéfice de la Garantie casse et oxydation sont les suivantes :

- ☒ Les conséquences d'une guerre civile ou Étrangère, d'une insurrection ou de la confiscation de le Produit Garanti par les autorités.
- ☒ Les conséquences de la désintégration du noyau de l'atome.
- ☒ La faute intentionnelle ou dolosive du Client ou de toute personne autre qu'un Tiers.
- ☒ Les préjudices ou pertes financières indirects subis par le Client pendant ou à la suite d'une casse / oxydation.
- ☒ Les casse / oxydation consécutives à la participation volontaire du Client à des émeutes, mouvements populaires, grèves, rixes ou voies de fait.
- ☒ Les conséquences directes ou indirectes de la destruction ou la perte de bases de données, de fichiers, ou de logiciels utilisés ou contenus par le Produit Garanti.
- ☒ La récupération et la réinstallation des bases de données, des fichiers ou des logiciels suite à une casse / oxydation.
- ☒ Le remboursement des téléchargements d'applications payantes perdues suite à une casse / oxydation.
- ☒ Les pertes d'exploitation lorsque le Produit Garanti est utilisé à des fins professionnelles.
- ☒ Les frais de mises en service, d'installation de le Produit Garanti ou de le Produit de remplacement.
- ☒ Les dommages ou pertes résultant d'un Phénomène de catastrophe naturelle (sauf état de « catastrophe naturelle » constaté par Arrêté).
- ☒ Les casses / oxydations relevant d'un usage professionnel du Produit Garanti dans le cadre des activités professionnelles du Client.
- ☒ L'oubli volontaire.
- ☒ Les casses / oxydations consécutives à une Négligence du Client.
- ☒ Les pannes, défaillances ou défauts, imputables à des causes d'origines internes, ou liés à l'Usure, ou à l'encrassement ou des composants.
- ☒ Les dommages d'ordre esthétique, tels que rayures, écaillures, ne nuisant pas au fonctionnement normal du Produit Garanti.
- ☒ Les dommages rendant le Produit Garanti non hygiénique ou potentiellement dangereux suite à sa mise en contact avec un produit connu comme pouvant être nuisible à la santé.
- ☒ Les pannes résultant de la modification des caractéristiques d'origine du Produit Garanti.
- ☒ Les dommages résultant du non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien figurant dans la notice du constructeur.
- ☒ Les accessoires et consommables liés au fonctionnement du Produit Garanti (Kit mains libres, chargeur, batterie, cartes

additionnelles, et plus généralement tous accessoires connexes au Produit Garanti).

- Les pannes, défaillances ou défauts imputables à des accidents d'ordre électrique.
- Les dommages résultant d'une modification de programme, d'une modification de paramétrage ou du défaut d'un logiciel.
- Les dommages se limitant à l'antenne, aux câbles d'alimentation ou de liaison entre les téléphones mobiles.
- Les dommages résultant d'une modification de programme, d'une modification de paramétrage des données, ou du défaut d'un logiciel.
- Les réglages accessibles à l'Adhérent, sans démontage de le Produit Garanti.
- Les dommages résultant de la modification des caractéristiques d'origine du Produit Garanti.
- Les frais de mise en service du Produit Garanti ou du Produit de remplacement.
- Les dommages dus à un vice caché au sens de l'Article 1641 du Code Civil ou tout autre texte qui viendrait le compléter ou s'y substituer.
- Les défauts de conformité, au sens des articles L 217-4 et suivants du Code de la consommation ou tout autre texte qui viendrait les compléter ou s'y substituer, qui apparaissent dans un délai de 6 (six) mois à partir de la délivrance du Produit Garanti et qui sont présumés exister au moment de la délivrance et qui relèvent de la garantie du vendeur.
- Les dommages survenant en cours d'ouverture, d'installation ou de montage du Produit Garanti.
- Les dommages consécutifs à l'intervention d'un prestataire non agréé par Evollis sur le Produit Garanti.
- Les dommages pour lesquels le Client ou l'Adhérent ne peut pas fournir le Produit Garanti endommagé.
- Les dommages au Produit Garanti lorsque le numéro d'IMEI a été altéré par rature, rayure, grattage ou tout autre procédé, empêchant ainsi la lisibilité du numéro et l'identification du Produit Garanti.
- Les frais d'expédition, de devis ou de réparation du Produit Garanti engagés par l'Adhérent sans accord préalable d'Evollis ou GARANTIE PRIVÉE.COM.

Pendant le transport du Produit Garanti dans un véhicule, sont exclus les casses / oxydations :

- Commises dans un véhicule qui ne serait pas totalement carrossé en matériaux durs et fermé à clef lorsque personne n'est à bord.
- Commises dans un véhicule entre 22h et 7h du matin.
- Causées à le Produit Garanti non placé dans le coffre fermé à clef et/ou visible de l'extérieur.
- En cas de transport par un véhicule 2 roues, si le Produit Garanti n'est pas placé dans un coffre fermé à clef constituant un élément solidaire du véhicule 2 roues.
- Causées à le Produit Garanti non conservé en bagage à mains, dans le cas des transports en commun aérien, maritime ou terrestres et qui ne serait pas sous la surveillance directe et immédiate du Client.

Où suis-je couvert par la Garantie casse et oxydation ?

La Garantie casse et oxydation produit ses effets pour les casses / oxydations survenues dans le monde entier.

Quelles sont mes obligations en cas de casse / oxydation ?

Déclarer la casse / oxydation dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la date de connaissance de ladite casse / oxydation.

Sauf cas de force majeure ou cas fortuit, si le Client ne respecte pas les délais de déclaration indiqués ci-dessus et si l'Assureur prouve que ce retard lui a causé un préjudice, le Client pourra être déchu de son droit à Garantie casse et oxydation (article L 113-2 du Code des assurances).

La déclaration doit être faite par le Client au Service Client UZ'it aux coordonnées suivantes :

- par courrier électronique à : contact@uzit-direct.com
- ou par téléphone au 05 56 00 77 88 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 9 heures à 18h30 (hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires)
- ou par courrier : 22-26 Quai de Bacalan – 33300 Bordeaux.

Le client devra :

- S'abstenir de procéder soi-même à toute réparation ;
- S'abstenir de mandater pour réparation un prestataire de son choix non agréé par Evollis ;
- Se conformer aux instructions d'Evollis et de Garantie Privée pour le Produit Garanti endommagé.

Quelles pièces justificatives joindre à ma déclaration ?

Dans tous les cas :

- La déclaration sur l'honneur des circonstances exactes de la casse / oxydation ;
- Les photographies du Produit Garanti endommagé ;
- La copie des documents contractuels portant sur le Produit garanti et établis aux nom et prénom du Client, en ce compris le Contrat de location longue durée et les Conditions Particulières ;
- La copie d'une pièce d'identité du Client.

Qui contacter en cas de réclamation suite à une casse/oxydation ?

Contactez le Service Client UZ'it par téléphone au :
05 56 00 77 88*

du lundi au samedi de 9 heures à 18h30 (hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires)

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Quand commence la Garantie casse et oxydation et quand prend-elle fin ?

La garantie casse et oxydation prend effet à compter de la date de remise (pour une souscription en Magasin agréé) ou de livraison (pour une souscription en ligne) du Produit Garanti pour la durée du contrat de location longue durée.

La garantie casse et oxydation prend fin :

- En cas de cessation, pour quelque raison que ce soit, de votre contrat de location longue durée ;

- En cas de disparition ou de destruction totale du Produit Garanti n'entraînant pas la mise en jeu des Garanties casse et oxydation ;
- En cas de décès du Client (sauf poursuite par les ayant-droits) ou d'aliénation de la chose assurée (article 121-10 du Code des assurances).

Qui contacter en cas de question sur la Garantie casse et oxydation ?

Contactez le Service Client UZ'it par téléphone au :
05 56 00 77 88*

du lundi au samedi de 9 heures à 18h30 (hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires)

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe.

Dispositions diverses

Droit et langue applicable

Les présentes ainsi que les relations précontractuelles sont régies par le droit français.

Toute action judiciaire relative au présent contrat sera de la seule compétence des tribunaux français.

La langue française s'applique aux relations précontractuelles et contractuelles.

Territorialité

Les garanties produisent leurs effets dans le monde entier.

Néanmoins, les prestations découlant de la mise en œuvre des garanties ne peuvent être réalisées qu'en France Métropolitaine.

Informations sur la Protection des données personnelles

Vos données sont nécessaires au bénéfice de votre garantie. Elles doivent être exactes : en cas de fausses déclarations ou

d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité de la garantie souscrite (article L.113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L.113-9 du Code des assurances). Evollis, Garantie privée et L'Equité sont responsables conjoints du traitement de vos données, qui seront utilisées pour (a) l'exécution de votre garantie, la gestion de vos garanties ainsi que les réclamations ou contentieux, le recouvrement, la réalisation d'étude actuarielles et statistiques, l'examen, l'appréciation, le contrôle et la surveillance du risque (b) la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et (c) toutes les mesures de lutte contre la fraude. Les fondements légaux pour le traitement de vos données sont respectivement (a) l'exécution de votre garantie, (b) les obligations légales et réglementaires, et (c) l'intérêt légitime. Evollis s'est vu confier la gestion de votre garantie par L'Equité, et à ce titre le principal utilisateur de vos données et est votre point de contact privilégié pour toute question ou demande. Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes finalités et pour la durée des prescriptions légales ou réglementaires applicables. Les destinataires des données sont uniquement le personnel d'Evollis, de Garantie privée, de L'Equité et des sociétés de leur groupe qui ont besoin d'y avoir accès ainsi que leurs sous-traitants d'une manière strictement limitée et encadrée. Vos données sont stockées dans l'Union Européenne et des règles strictes quant à leur sécurité et leur confidentialité ont été adoptées. Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, vous pouvez choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez écrire à Evollis à l'adresse email : Protectiondonnees@evollis.com ou à Garantie privée, par courrier (Garantie Privée – DPO – TSA 60100 – 33098 Bordeaux Cedex) ou par email à l'adresse mail : donneespersonnelles@garantie-privee.com
Par ailleurs, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>).

5 / PRIX

Le prix du Pack Liberté Protect - option vol est inclus dans le montant des loyers versés par le Client au titre de la souscription à l'Offre UZ'it. Il est fixé en fonction de la catégorie du Produit Garanti et de son prix.

Le prix est payable mensuellement par prélèvement automatique dans le cadre de l'Offre UZ'it LLD sur la durée du contrat de location longue durée.

6/ CONDITIONS LIEES AU RENOUVELLEMENT DU PRODUIT GARANTI : EVOLUTIVITE

A compter du 12^{ème} loyer échu, le Client a la possibilité de bénéficier du service dit d'« Evolutivité ». L'Evolutivité permet au Client de résilier gratuitement et sans frais l'Offre UZ'it LLD en cours en souscrivant à une nouvelle Offre UZ'it LLD portant sur un nouveau produit.

Pour bénéficier de l'Evolutivité :

- le Client ayant souscrit une Offre UZ'it LLD à distance sur le site www.uzit-direct.com contacte le Service Client UZ'it, en envoyant un email à l'adresse suivante : contact@uzit-direct.com.

- le Client ayant souscrit une Offre UZ'it LLD en magasin se rend dans un Magasin agréé.

L'Evolutivité permet au Client de bénéficier de l'avantage lié au renouvellement du Produit Garanti dans les conditions cumulatives suivantes :

- Le choix d'un nouveau produit au sein de l'ensemble des produits disponibles sur le site www.uzit-direct.com ou en Magasin agréé.
- Ce nouveau produit devra être associé à une Offre UZ'it LLD commercialisée sur le site www.uzit-direct.com ou en Magasin agréé.

- La restitution du Produit Garanti initial dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception du nouveau produit.
- L'acceptation préalable par Evollis du nouveau dossier de souscription à une nouvelle Offre UZ'it LLD.
- L'absence d'incidents de paiement non régularisés dans le cadre de l'Offre UZ'it LLD initiale.

Dans le cadre du service Evolutivité :

- le Locataire ayant souscrit à l'Offre UZ'it LLD via le site www.uzit-direct.com devra sélectionner son nouveau produit parmi les produits disponibles à la location sur ledit site ;
- le Locataire ayant souscrit à l'Offre UZ'it LLD en Magasin agréé devra sélectionner son nouveau produit parmi les produits disponibles à la location dans le Magasin agréé auprès duquel il a souscrit son contrat de location longue durée initial.

Il est précisé qu'en cas d'Evolutivité, les frais de retour du Produit sont pris en charge par le Loueur.

Le contrat de location longue durée initial est résilié sous réserve d'une part que le second contrat de location longue durée ait été définitivement et valablement conclu auprès d'Evollis, d'autre part que le produit initial ait été restitué à Evollis dans les conditions prévues à l'article 9 du contrat de location longue durée.

7/ OPTION VOL

L'assurance vol est couverte par une assurance optionnelle. En souscrivant au Pack Liberté Protect – option vol, le Client souscrit à l'assurance vol.

La souscription à cette assurance vol est soumise à la prise de connaissance et à l'acceptation :

- le document d'information (appelé « IPID ») ;
- la Notice d'information valant Dispositions générales n° EQ/GPU/0791 du Contrat d'assurance collectif à adhésion facultative n° AQ001134 ;
- du bulletin d'adhésion.

En cas de Sinistre, le Client ayant souscrit à l'assurance optionnelle couvrant le vol est invité à se reporter à la Notice d'information valant Dispositions générales n° EQ/GPU/0791 du Contrat d'assurance collectif à adhésion facultative n° AQ001134.

8/ DUREE – VALIDITE

Le Pack Liberté Protect - option vol prend effet à compter de la date de remise (pour une souscription en Magasin agréé) ou de livraison (pour une souscription en ligne) du Produit Garanti pour une durée figurant dans les Conditions particulières.

Le Pack Liberté Protect - option vol est effectif pendant toute la durée du contrat de location longue durée, sous réserve du respect de l'ensemble des stipulations dudit contrat et du Pack liberté Protect – option vol, en ce compris le paiement des loyers relatifs à l'Offre UZ'it LLD par le Client.

Au jour de la déclaration de la Panne, toute défaillance, même partielle, dans le paiement mensuel des loyers relatifs à l'Offre UZ'it LLD suspendra la mise en œuvre des garanties découlant du Pack Liberté Protect – option vol et ce jusqu'au complet paiement des impayés liés à l'Offre UZ'it LLD.

Les garanties dues au titre du Pack Liberté Protect – option vol cessent de plein droit à la date d'extinction normale du Pack Liberté Protect - option vol, au terme du contrat de location longue durée ou en cas de résiliation de celui-ci, dans les conditions du contrat de location longue durée.

Il cesse également de plein droit en cas de manœuvre frauduleuse avérée ou de tentative de fraude du Client notamment toute fausse déclaration, intentionnelle ou non, portant sur les éléments permettant la mise en jeu du Pack Liberté Protect - option vol, en cas d'impayés non régularisés, en cas de décès du Client (sauf poursuite par les ayants droits du Client), en cas de résiliation du contrat de location longue durée de l'Offre UZ'it LLD ou de résiliation anticipée selon les modalités décrites au contrat de location longue durée.

9 / CONTACT

Pour toute question relative à la vie de votre contrat de location longue durée et/ou de votre Pack de services (modification, impayés, restitution, etc.), le Client peut contacter Evollis par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : contact@uzit-direct.com ou en appelant le service client au 05 56 00 77 88 (prix d'un appel local depuis un poste fixe). L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au samedi de 9 heures à 18h30 (hors jours fériés ou sauf interdictions légales ou réglementaires).

10 / LOI APPLICABLE

Le présent contrat est soumis au droit français.